

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 16 mai 2024

Délibération n° 20240516.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 10	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 1	- dont « abstention » : 0
Absents : 3	

Le jeudi 16 mai 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 10/05/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT : Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

ABSENT avec pouvoir : Monsieur Yoann LEVÊQUE

ABSENTE retardataire : Madame Nathalie BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le maire rappelle l'embauche en 2022 et 2023 de 2 saisonniers pour soutenir l'agent technique titulaire pendant la période estivale afin de l'aider dans le maintien, entre autres de la propreté sur certains sites d'intérêt pour la commune comme le cimetière, le monument aux morts, l'école et l'église. Ce renfort est nécessaire pendant la période de congés de l'agent communal. Pour ce faire, il a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'entretien et de propreté à temps non complet sur la base du smic proportionnellement au temps passé. La sélection des prétendants sera effectuée sur un critère essentiel : les jeunes doivent habiter la commune

- 1er poste de contractuel pour les -18 ans à 18h/semaine pour une durée de 1 mois (du 1er au 31 juillet 2024)
- 2ème poste de contractuel pour les +18 ans à 18h/semaine pour une durée de 2 mois (du 1er juillet au 30 août 2024)

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et décide de créer les deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20240524-20240516-2-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024